

Hollande accorde un délai pour les rythmes scolaires

RÉFORME. Hier, devant le congrès des maires, François Hollande a reconnu que la semaine de quatre jours et demi imposera des charges supplémentaires aux communes, qui auront jusqu'à la rentrée 2014 pour l'appliquer.

Le gouvernement ne se mettra pas les maires à dos. Très attendu sur la question du retour d'une semaine scolaire à quatre jours et demi prévu pour la rentrée 2013, François Hollande a fait hier un pas vers eux, devant le 95^e congrès des maires de France... après avoir assuré, la semaine dernière, qu'il restait ferme sur cette échéance. Les communes auront donc jusqu'à septembre 2014 pour mettre en place cette réforme. « J'ai entendu vos remarques », a rassuré le président de la République à la tribune, reconnaissant que, pour certaines, ce serait « des charges supplémentaires ».

Trouver des locaux, du personnel qualifié pour assurer l'après-classe, quand les cours se termineront une demi-heure plus tôt, imaginer ce qui sera alors proposé aux élèves, réorganiser les loisirs culturels et sportifs avec les associations... Et, en plus, pour les communes rurales, repenser les transports. Un chantier particulièrement compliqué à mener aussi vite, et coûteux, alors que les ressources communales n'augmentent pas.

Une nouveauté estimée à 600 M€ par an

L'Association des maires de grandes villes de France estimait le coût de cette nouveauté à 600 M€ par an pour l'ensemble des collectivités locales. Le président de la République a toutefois rappelé que « ceux qui veulent le faire pour la rentrée 2013 pourront le faire » et qu'il tenait à cette réforme : laisser passer trop de temps reviendrait à y renoncer. Un pas jugé « plus réaliste » par le président de l'Association des maires de France, Jacques Pélissard (UMP). Pour répondre à l'inquiétude de voir la réforme s'appliquer de manière inégalitaire sur le territoire en fonction des moyens des collectivités, François Hollande répond en sortant le chèque. Un fonds spécifique de soutien de 250 M€ va être mis en place pour accompagner les communes rurales et les villes en difficulté financière.

C.P.



PARIS, HIER. « J'ai entendu vos remarques », a assuré le président de la République devant le Congrès des maires de France.

« Liberté de conscience » sur le mariage gay

Les 100 000 manifestants de ce week-end contre le mariage pour tous ont-ils fait réfléchir François Hollande ? Hier, le chef de l'Etat a fait un geste envers les élus opposés à ce projet. « Si la loi est votée, les maires auront à la faire appliquer, a-t-il expliqué. Mais la loi s'applique pour tous dans le respect de la liberté de conscience. » « Une liberté de conscience » qu'avaient réclamée de nombreux élus pour justifier qu'ils ne célébreraient pas eux-mêmes des unions de couples homosexuels. Jean-François Copé, le tout nouveau patron de l'UMP, avait ainsi affirmé que, si la loi passait, il ne marierait pas d'homosexuels à Meaux. Hollande a rappelé les « possibilités de

délégations » qui permettent aux adjoints de célébrer le mariage à la place du maire, ajoutant que ces délégations pourraient être « élargies ».

« Au mieux, c'est maladroit, au pire, c'est lâche »
UN ÉLU SOCIALISTE

Opposée à la loi, Christine Boutin s'est aussitôt félicitée des propos du chef de l'Etat. « C'est une victoire, continuons. Bientôt le référendum », a-t-elle écrit sur le réseau social Twitter. « C'est une expression inattendue », s'est au contraire inquiété le porte-parole de l'Inter-LGBT (lesbienne, gay, bi et

trans). Les propos de Hollande ont également gêné certains députés socialistes. « Je suis furieux », lâche un élu qui y voit une « reculade » de Hollande. « C'est affligeant. Au mieux, c'est maladroit de sa part, au pire, c'est lâche », poursuit un autre. Erwan Binet, le rapporteur de la loi qui doit être votée en janvier, est plus mesuré. « Le président a raison de dire que les maires ont la possibilité de déléguer, la loi le permet », rappelle-t-il. Mais le député demande de faire attention avec cette possibilité de délégation. « Il ne faut pas trop l'étendre », avertit-il. Dans la soirée, l'Elysée a réfuté tout « reniement de la part du président » et rappelé que la loi s'appliquerait partout.

ROSALIE LUCAS

SIDA

Les infections au VIH en baisse

Le virus du sida se propage de moins en moins rapidement dans le monde. Dans son rapport annuel publié hier, l'Onusida, le fonds des Nations unies pour la lutte contre le VIH, révèle que le nombre de nouvelles infections n'a jamais été aussi bas depuis dix ans. En 2011, 2,5 millions de personnes ont été contaminées, soit 100 000 de moins que l'année précédente. Ce recul a été très important dans les régions les plus touchées de la planète, à savoir l'Afrique subsaharienne et les Caraïbes. Au Malawi, par exemple, ce chiffre a baissé de 73 % depuis 2001. Face à ce constat positif, l'Onusida estime que l'éradication du virus « peut être réalisée » mais rappelle que le VIH touche encore 34 millions de personnes, dont 23,5 millions en Afrique, qui reste le berceau de la maladie malgré des progrès dans l'accès aux traitements.

M.P.R.

EN BREF

FEMMES BATTUES

Le dispositif des téléphones portables d'urgence remis aux femmes victimes de violences sera généralisé en 2013, a annoncé hier la ministre des Droits des femmes. Ces téléphones, actuellement testés en Seine-Saint-Denis, dans le Bas-Rhin et récemment à Paris, « ont fait preuve de leur efficacité », selon Najat Vallaud-Belkacem.

CONSUMMATION

Candia a été condamné hier pour publicité trompeuse sur son produit laitier Silhouette active par le tribunal d'instance de Paris. La société doit retirer toutes les références à la santé sur ses briquettes et dans les publicités. Elle ne fera pas appel de cette décision, car elle a arrêté la commercialisation de ce produit il y a environ un mois, a réagi un porte-parole de la marque. La CLCV, association de défense des consommateurs et des usagers, était à l'origine de la plainte contre ce produit présenté comme un coupe-faim.

RELIGION

L'Eglise d'Angleterre a finalement voté contre l'ordination des femmes évêques, hier à Londres, après vingt ans de tergiversations, malgré le soutien affiché du prochain archevêque de Cantorbéry à ce projet qui divise traditionalistes et libéraux. Depuis 1992, les femmes peuvent toutefois devenir prêtres.

leParisien
le Club

**vous invite
en Guadeloupe !**

Gagnez un séjour d'une semaine pour 2 personnes
à l'hôtel La Créole Beach Hôtel & Spa à la station balnéaire de Gosier
(Hébergement, demi-pension et vol AR au départ de Paris avec XL Airways France)

Pour participer : Rendez-vous du 19 novembre 10h au 25 novembre 18h
sur le site internet des abonnés du Parisien : <http://leclub.leparisien.fr>

Munissez-vous de votre numéro d'abonné si vous n'êtes pas encore inscrit. Jeu réservé aux abonnés payants du journal Le Parisien. Jeu par tirage au sort.

OFFRE PRIVILÈGE RÉSERVÉE AUX ABONNÉS

